



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 129/2020
Date de la séance du CE : 12 février 2020
Direction : Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire : 2018.JGK.410
Classification : -

Modification du 2 septembre 2019 de la loi sur les constructions (LC) : entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 12 septembre 2019 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), arrête :

La modification de la LC, adoptée le 12 septembre 2019 par le Grand Conseil, entre en vigueur le 1^{er} mars 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Chancellerie d'Etat